



Gestion responsable de l'exploitation forestière
- Suivi des indicateurs pertinents -



UFA PALLISCO et Partenaires (LFM & SODETRAN-CAM)
10 030/31/39/41/42/44/47b

Année 2019

Avant-propos

Informations générales

Une série d'indicateurs, les plus pertinents possibles, sont retenus et présentés dans ce document actualisé chaque année.

Ces indicateurs ont pour objectif de communiquer publiquement les informations utiles permettant de comprendre l'évolution des activités de l'entreprise dans sa démarche de gestion responsable des ressources forestières exploitées.

Elaboration

Ce document est réalisé par la cellule qualité de la société PALLISCO sur la base des informations pertinentes et disponibles dans l'entreprise.

Version

Ce document est la troisième version (13) du document « Gestion responsable de l'exploitation forestière - Evolution de la situation et suivi des indicateurs pertinents ».

La présente version intègre les améliorations utiles pour une meilleure compréhension et prise en compte de l'étendue des activités de l'entreprise et des composantes de la « gestion responsable des forêts »

D'autres versions pourront être produites en fonction des remarques suscitées par ce document.

Version précédente : Version 12 – mars 2019.

SOMMAIRE

| | | |
|------------|--|-----------|
| 1 | INTRODUCTION | 5 |
| 2 | EVOLUTION DE LA RESSOURCE FORESTIERE EXPLOITEE | 5 |
| 2.1 | LES TITRES FORESTIERS ET LEUR MODE DE GESTION..... | 5 |
| 2.2 | L'AMENAGEMENT FORESTIER..... | 6 |
| 2.3 | LA PRODUCTION FORESTIERE | 7 |
| 2.4 | LA DENSITE D'EXPLOITATION | 8 |
| 2.5 | LES TAUX D'EXPLOITATION ET DE COMMERCIALISATION | 8 |
| 2.6 | LE REBOISEMENT | 10 |
| 3 | EVOLUTION ENVIRONNEMENTALE..... | 12 |
| 3.1 | LE PLAN DE GESTION ENVIRONNEMENTALE ET SOCIALE (PGES) | 12 |
| 3.2 | L'IMPACT DES OUVRAGES FORESTIERS..... | 12 |
| 3.3 | RESPECT DES TECHNIQUES EFIR..... | 13 |
| 3.4 | L'UTILISATION DE PRODUITS CHIMIQUES..... | 13 |
| 3.5 | L'EVACUATION DES HUILES USEES..... | 14 |
| 3.6 | LE SUIVI DU TRAITEMENT DES DECHETS | 15 |
| 4 | SUIVI DES ACTIVITES ILLEGALES | 16 |
| 5 | EVOLUTION SOCIALE..... | 17 |
| 5.1 | LES REALISATIONS SOCIALES INTERNES..... | 17 |
| 5.2 | LA SECURITE | 17 |
| 5.3 | L'APPROVISIONNEMENT DU PERSONNEL EN PRODUITS DE PREMIERE NECESSITE..... | 17 |
| 5.4 | LA FORMATION DU PERSONNEL | 18 |
| 5.5 | LES ACTIVITES SOCIALES EXTERNES | 18 |
| | LES ŒUVRES SOCIALES | 18 |
| | GESTION DES ZONES D'USAGE..... | 19 |
| | GESTION DES CONFLITS..... | 19 |
| 6 | EVOLUTION ECONOMIQUE..... | 20 |
| 6.1 | LA PARTICIPATION AU DEVELOPPEMENT LOCAL | 20 |
| 7 | LE SUIVI DES INDICATEURS HVC..... | 22 |
| 8 | CONCLUSION | 28 |

LISTE DES FIGURES

| | |
|--|----|
| FIGURE 1 : LOCALISATION DES UFA..... | 5 |
| FIGURE 2 : SUIVI DES SUPERFICIES ANNUELLES EXPLOITEES | 5 |
| FIGURE 3 : SUIVI DES SUPERFICIES ANNUELLES EXPLOITEES PAR TYPE D'UFA..... | 6 |
| FIGURE 4 : LOCALISATION DES AAC EXPLOITEES | 7 |
| FIGURE 5 : SUIVI DES VOLUMES COMMERCIALISABLE..... | 7 |
| FIGURE 6 : SUIVI DES VOLUMES EXPLOITES | 8 |
| FIGURE 7 : SUIVI DES VOLUMES EXPLOITES | 8 |
| FIGURE 8 : SUIVI DES QUANTITES D'ESSENCES REBOISEES..... | 10 |
| FIGURE 9 : HISTOGRAMME COMPARATIF DES TAUX DE PERTURBATION PAR ASSIETTE DE COUPE EXPLOITEE . | 12 |
| FIGURE 10 : HISTOGRAMME COMPARATIF DES TAUX DE PERTURBATION PAR UFA DES CINQ DERNIERES ANNEES | 13 |
| FIGURE 11 : HISTOGRAMME COMPARATIF DU TAUX DE RESPECT DES TECHNIQUES EFIR DES CINQ DERNIERES ANNEES..... | 13 |
| FIGURE 12 : SUIVI DU TRAITEMENT DES GRUMES..... | 14 |
| FIGURE 13 : SUIVI DE LA GESTION DES HUILES USEES..... | 14 |
| FIGURE 14 : SUIVI DES COUTS DE TRAITEMENT DES DECHETS | 15 |
| FIGURE 15 : EVOLUTION DU CHIFFRE D'AFFAIRE DE L'ECONOMAT | 17 |
| FIGURE 16 : SUIVI DES REALISATIONS A CARACTERE SOCIAL..... | 18 |
| FIGURE 17 : SUIVI DES COUTS DES REALISATIONS SOCIALES..... | 19 |
| FIGURE 18 : SUIVI DE LA GESTION DES CONFLITS | 19 |
| FIGURE 19 : HISTOGRAMME COMPARATIF DU TAUX DE RESPECT DES TECHNIQUES EFIR DES CINQ DERNIERES ANNEES..... | 20 |

LISTE DES TABLEAUX

| | |
|--|----|
| TABLEAU 1 : RECAPITULATIF DES DONNEES D'EXPLOITATION DES SIX DERNIERES ANNEES DE GESTION..... | 9 |
| TABLEAU 2 : RECAPITULATIF DES DONNEES DE REBOISEMENT DES DIX DERNIERES ANNEES DE GESTION | 10 |
| TABLEAU 3 : TAUX DE PERTURBATION TOTALE PAR AAC EXPLOITEE | 12 |
| TABLEAU 4 : RECAPITULATIF DES RESULTATS DE MISSIONS LAB DES CINQ DERNIERES ANNEES DE GESTION | 16 |
| TABLEAU 5 : SUIVI DES VENTES DE PROTEINES..... | 17 |
| TABLEAU 6 : SUIVI DES RESULTATS D'EVALUATION DES INDICATEURS HVC..... | 22 |

1 INTRODUCTION

La gestion responsable est un aspect fondamental pour les exploitants forestiers, d'autant plus, lorsqu'ils sont engagés dans un processus de certification. Cette notion peut donc être appréhendée comme la recherche permanente d'un équilibre certain entre l'atteinte des objectifs économiques de l'entreprise, l'observation des principes de préservation des écosystèmes et le respect des aspects sociaux inhérents aux populations locales. PALLISCO entend ainsi, assumer son statut d'entreprise citoyenne et certifiée en s'arrimant aux exigences d'efficacité économique, de préservation de l'environnement et d'équité sociale. La mise en œuvre d'un certain nombre de politiques et procédures, l'application des normes de soutenabilité, permet aujourd'hui à l'entreprise d'être sur une pente évolutive. Evolution qui touche la ressource exploitée et se mesure sur le plan environnemental, social et économique. Il faut par ailleurs noter dans cette démarche, l'intégration des concepts tels que les Hautes Valeurs de Conservation (HVC), qui constituent tout aussi un pan stratégique d'activités de l'entreprise.

2 EVOLUTION DE LA RESSOURCE FORESTIERE EXPLOITEE

2.1 Les titres forestiers et leur mode de gestion

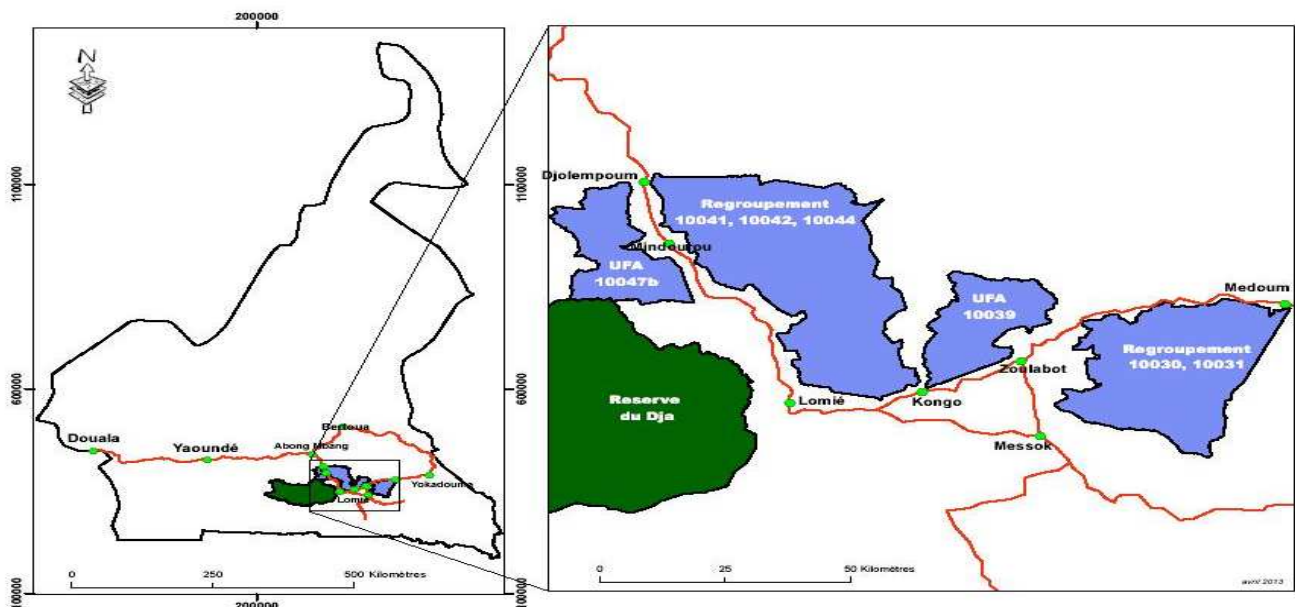


Figure 1 : Localisation des UFA

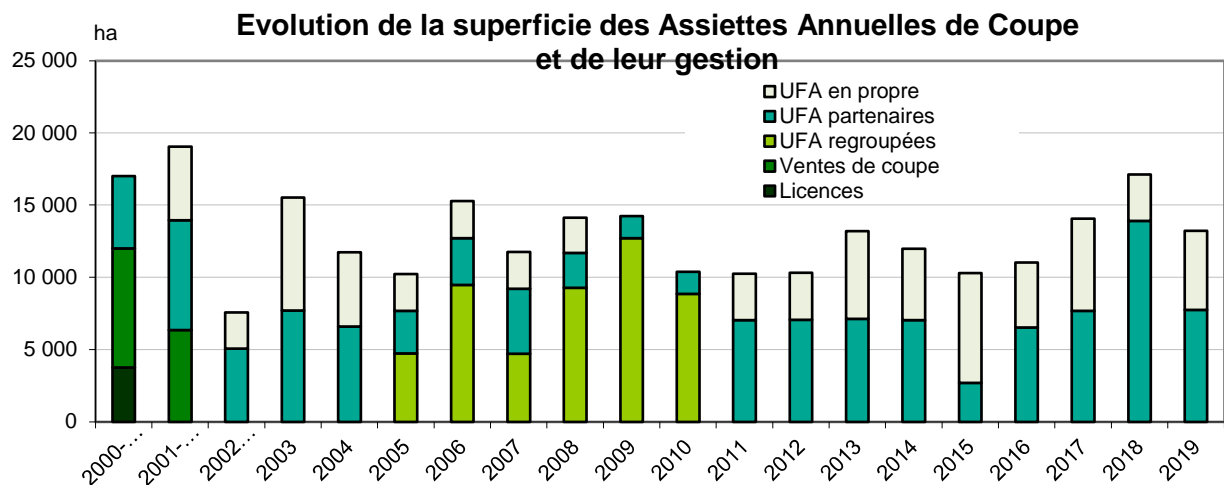


Figure 2 : Suivi des superficies annuelles exploitées

Précisions sur la légende :

UFA en propre : Unité Forestière d'Aménagement attribuée à l'entreprise PALLISCO.

UFA partenaires : Unité Forestière d'Aménagement attribuée aux entreprises partenaires de PALLISCO (SODETRAN-CAM S.A et La Forestière de Mbalmayo S.A), gérées et exploitées par PALLISCO.

UFA regroupées : Regroupement de plusieurs Unités Forestières d'Aménagement d'attributaires différents (exclusivement partenaires de PALLISCO) et aux limites communes en un seul massif forestier global sous plan d'aménagement unique géré et exploité par PALLISCO.

Vente de coupe : Titre forestier limité en surface (à 4000 ha) et dans le temps (exploitation de 1 à 3 ans) sous exploitation industrielle sans aménagement forestier. PALLISCO n'exploite plus des Ventes de Coupe depuis 2001.

Licence : Titre forestier sur une surface délimitée autorisant l'exploitation industrielle par an sur une surface et un volume sélectionné par l'exploitant, sans aménagement forestier ; ce titre forestier n'existe plus aujourd'hui. Les dernières licences ont été exploitées en 2001.

Précision sur les données : La ressource exploitée de l'année (en surface, ha) correspond aux surfaces exploitées de l'année en cours et dans certains cas la ressource en deuxième exploitation (dite « repasse » sur une surface exploitée l'année précédente) ; voir partie « production forestière ». Depuis 2004, les titres forestiers exploités ne sont plus que des titres aménagés intégrés à des Unités Forestières d'Aménagement (UFA). Les superficies renseignées concernent donc les Assiettes Annuelles de Coupe (AAC) exploitées.

Ce choix d'évolution vers des "UFA en propre" de même que le choix de la gestion complète des titres forestiers des partenaires favorise une orientation à long terme vers une gestion responsable et maîtrisée de la ressource forestière.

2.2 L'aménagement forestier

Evolution de l'aménagement de la ressource exploitée

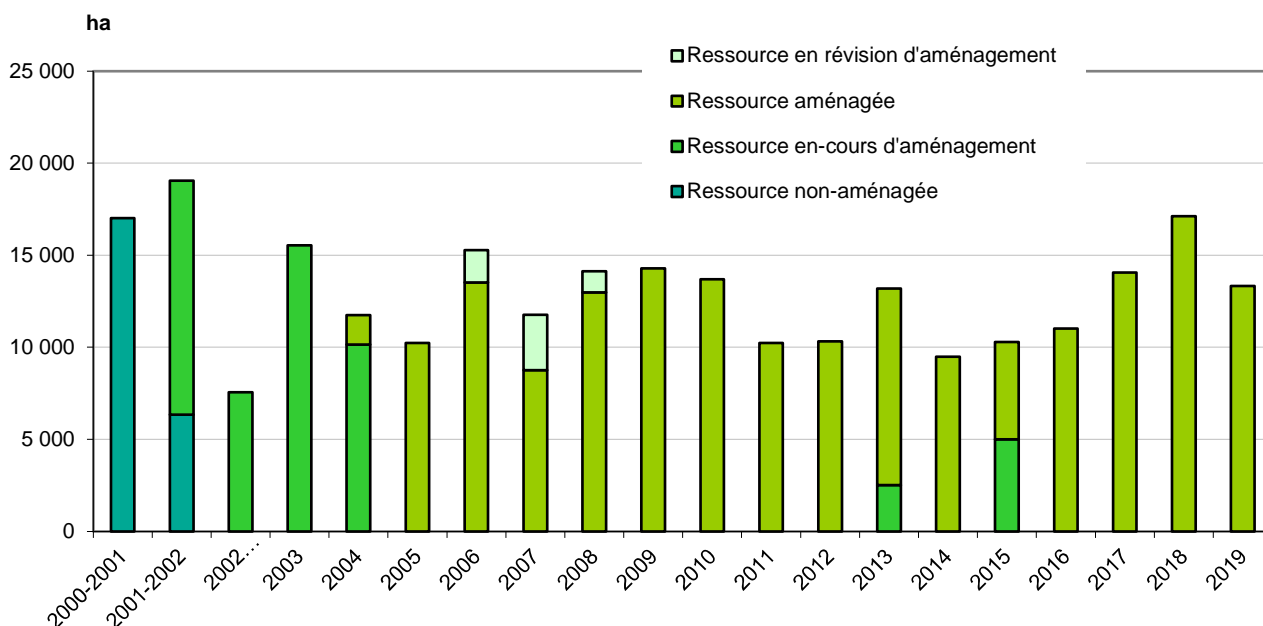


Figure 3 : Suivi des superficies annuelles exploitées par type d'UFA

L'aménagement de la ressource forestière est une obligation légale. Les exigences spécifiques de PALLISCO et du FSC s'y ajoutent et garantissent à travers sa mise en œuvre, une exploitation forestière permettant une gestion responsable des massifs forestiers.

2.3 La production forestière

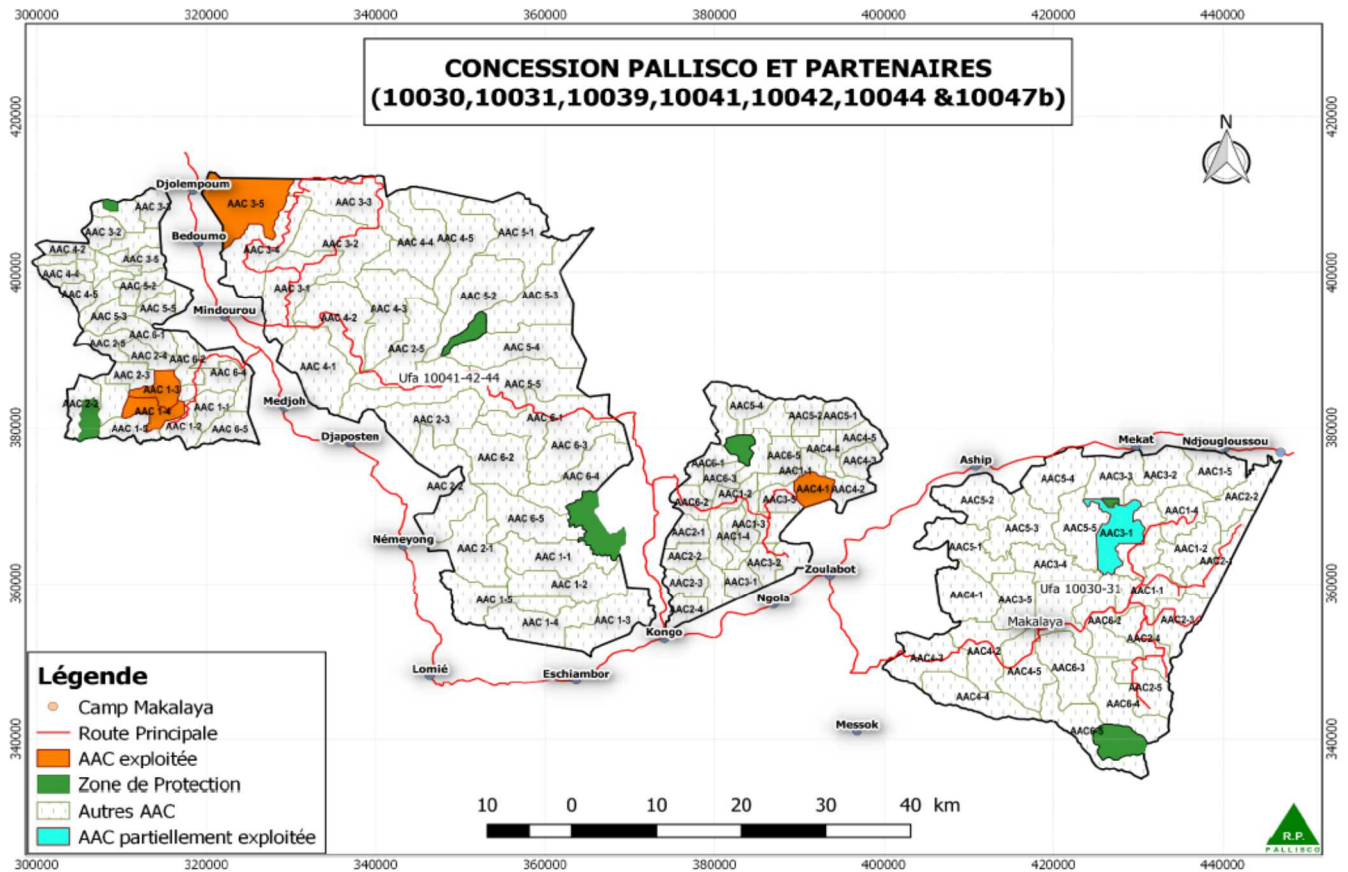


Figure 4 : Localisation des AAC exploitées

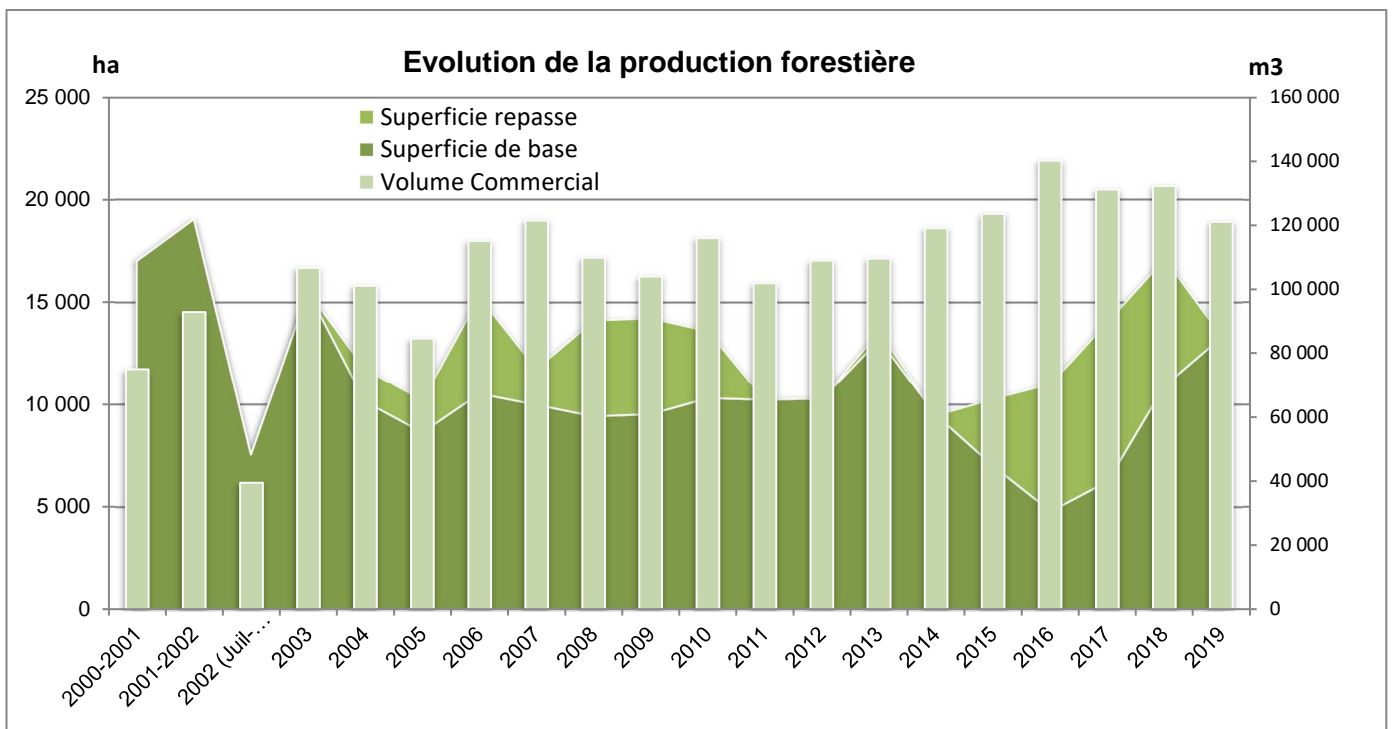


Figure 5 : Suivi des volumes commercialisable

Précisions sur la légende :

Superficie de base : Superficie totale des assiettes de coupe exploitées au cours de l'exercice considéré.

Superficie repasse : Superficie totale des assiettes de coupe exploitées lors de l'exercice précédent et dont l'exploitation est poursuivie sur l'exercice considéré (dénommée « repasse ») ; la superficie totale annuelle ouverte à l'exploitation est l'addition de la superficie de base et la superficie de la repasse.

Volume commercial : Volume total sorti de forêt (déclaré sur document administratif « Lettre de Voiture Bois d'Œuvre »).

2.4 La densité d'exploitation

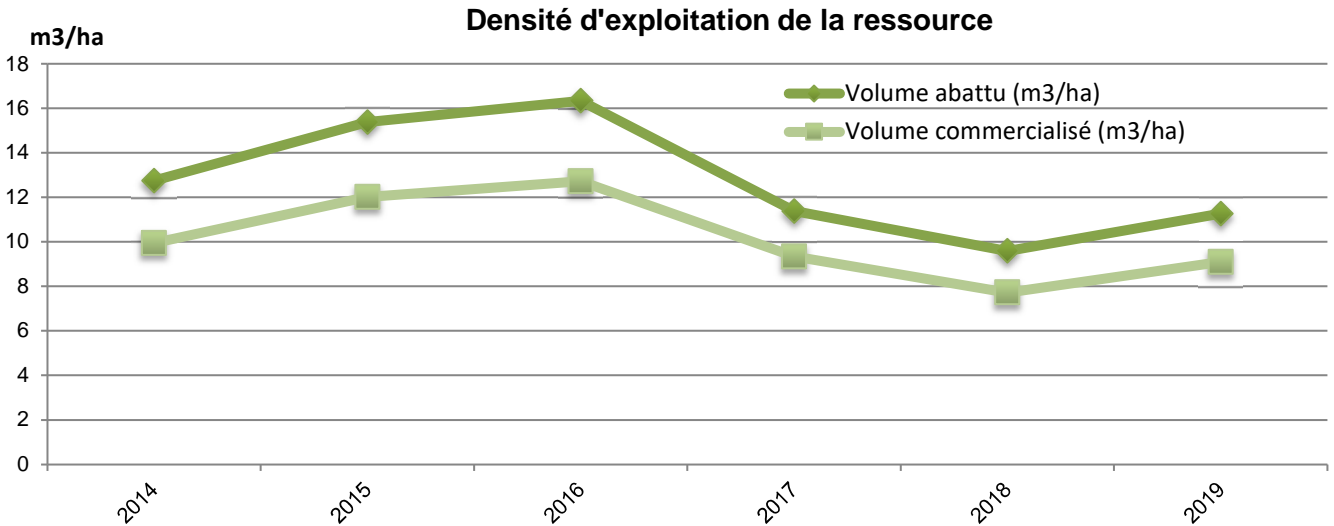


Figure 6 : Suivi des volumes exploités

Précisions sur la légende :

Volume (abattu) : volume de bois exploité (déclaré sur document administratif « DF10 ») ; ici rapporté sur la surface annuelle exploitée (m³/ha).

Volume commercial : équivalent au volume sorti de forêt (déclaré sur document administratif « Lettre de Voiture Bois d'Œuvre ») ici rapporté sur la surface annuelle exploitée (m³/ha) (cf.1.3 Production forestière).

Au courant de l'année 2019, 64389 383 tiges ont été exploitées pour un volume abattu/exploité de 150 095m³.

2.5 Les taux d'exploitation et de commercialisation

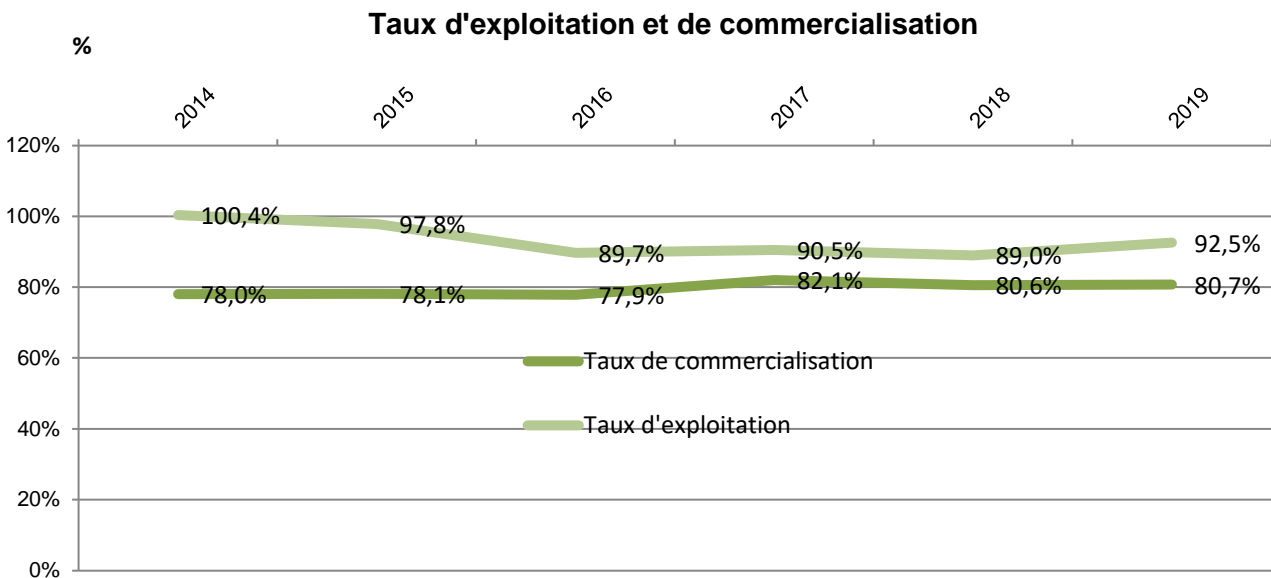


Figure 7 : Suivi des volumes exploités

Précisions sur la légende :

Taux d'exploitation : volume de bois abattu (m³) / volume de bois inventorié (m³).

Taux de commercialisation : volume de bois commercialisé (m³) / volume de bois abattu (m³).

Précisions sur le graphique : les données sont issues du système interne de traçabilité de l'entreprise ; seules les essences commerciales exploitées par l'entreprise sont prises en compte. L'exploitation concernait 23 essences en 2019.

Tableau 1 : Récapitulatif des données d'exploitation des six dernières années de gestion

| Année | Nb ess. | S. (AAC + rep.) | N pieds abattus | Vol. prospecté | Vol. abattu (V brut) | Vol. commercialisé (V com) | Coef. com. |
|-------|---------|-----------------|-----------------|----------------|----------------------|----------------------------|------------|
| 2014 | 24 | 9 479 | 8 900 | 108 215 | 152 708 | 119 073 | 78% |
| 2015 | 25 | 10 288 | 9 143 | 169 000 | 158 246 | 123 620 | 78% |
| 2016 | 23 | 11 016 | 10 010 | 118 000 | 189 039 | 140 209 | 77,9% |
| 2017 | 20 | 14 050 | 11 373 | 115 810 | 159 885 | 131 191 | 82,05% |
| 2018 | 23 | 17 118 | 11 180 | 113 456 | 164 250 | 132 328 | 80,56% |
| 2019 | 23 | 13 319 | 9 383 | 118 443 | 150 095 | 121 146 | 80,69% |

rep. = repasse/recollement,

Coef. = coefficient,

com. = commercialisable,

ess. = essence,

S.= superficie,

Nb. = nombre.

2.6 Le reboisement

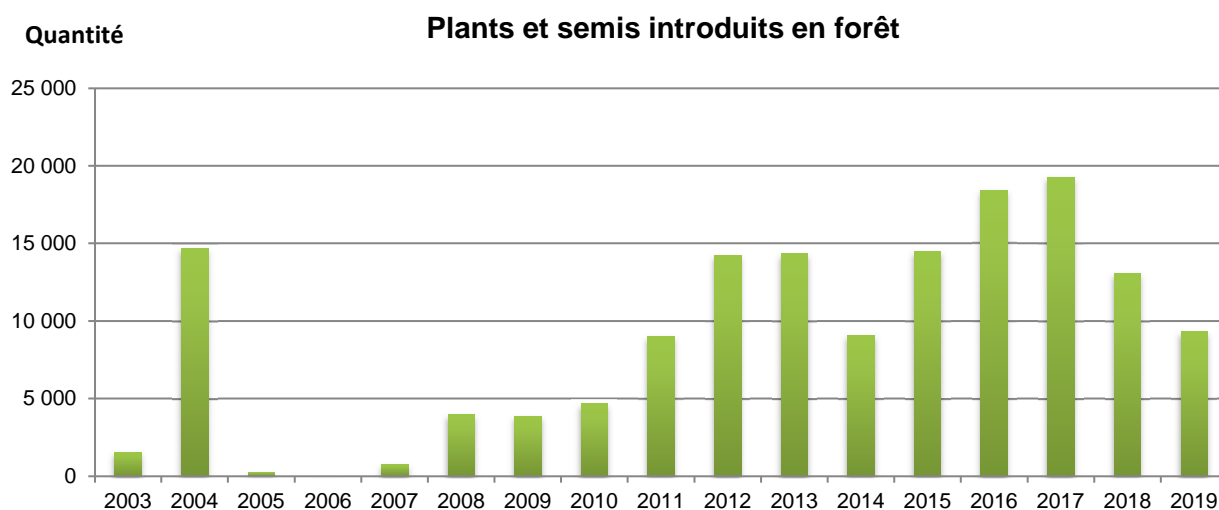


Figure 8 : Suivi des quantités d'essences reboisées

Précisions sur les données du graphique :

- chiffres hors plantations réalisées pour matérialiser les limites des UFA.
- l'année 2004 concerne en majorité la plantation en parcelle d'enrichissement (7530 plants/semis).

Les données représentées par le graphique ci-dessus concernent les activités suivantes :

- Les plantations en trouées d'abattage (zone d'éclaircie provoquée par la chute de l'arbre) : après identification de la présence d'une régénération naturelle, ces plantations concernent les espèces rares et / ou de valeur dont la régénération fait défaut. Les trouées d'abattage sont enrichies avec un nombre moyen de 5 plants/trouée.
- Les plantations en plein : réalisées en forêt naturelle destinées à augmenter la proportion des espèces précieuses ou présentant un intérêt particulier ; ce type de plantation intervient également pour reboiser une zone dégradée ou une zone secondarisée. PALLISCO s'est engagée à planter au minimum 5 000 plants par an à partir de 2011.

Tableau 2 : Récapitulatif des données de reboisement des dix dernières années de gestion

| ANNEES | PARCELLES | | TROUEES | | PARCS FORET | LIMITE UFA CLASSEES | | PLANTS |
|--------|---------------|--------|-------------|-------|-------------|---------------------|--|--------|
| | Nb. parcelles | | Nb. trouées | | | | | |
| 2010 | Nb. parcelles | 5 | Nb. trouées | 200 | | | | 4 653 |
| | Nb. plants | 3 653 | Nb. plants | 1 000 | | | | |
| | Surface (ha) | 3,25 | Surface | / | | | | |
| 2011 | Nb. parcelles | 12 | Nb. trouées | 409 | | | | 8 995 |
| | Nb. plants | 6 950 | Nb. plants | 2 045 | | | | |
| | Surface | 5,54 | Surface | / | | | | |
| 2012 | Nb. parcelles | 15 | Nb. trouées | 210 | | | | 14 241 |
| | Nb. plants | 13 191 | Nb. plants | 1 050 | | | | |
| | Surface (ha) | 11,87 | Surface | / | | | | |
| 2013 | Nb. parcelles | 8 | Nb. trouées | 230 | | | | 14 325 |
| | Nb. plants | 13 175 | Nb. plants | 1 150 | | | | |

| | Surface (ha) | 11,85 | Surface | / | | | | | |
|---|------------------|--------|----------------|-------|--------------------|-----|----------------------------|----|----------------|
| ANNEES | PARCELLES | | TROUEES | | PARCS FORET | | LIMITE UFA CLASSEES | | PLANTS |
| 2014 | Nb. parcelles | 7 | / | / | | | | | 9 075 |
| | Nb. plants | 9 075 | / | / | | | | | |
| | Surface (ha) | 8,19 | / | / | | | | | |
| 2015 | Nb. parcelles | 6 | Nb. trouées | 200 | Nb. parcs | 8 | | | 14 476 |
| | Nb. plants | 13 163 | Nb. plants | 1 000 | Nb. plants | 313 | | | |
| | Surface (ha) | 11,97 | Surface | / | / | | | | |
| 2016 | Nb. parcelles | | Nb. trouées | 200 | Nb. parcs | 5 | | | 18 407 |
| | Nb. plants | 17 203 | Nb. plants | 1 000 | Nb. plants | 204 | | | |
| | Surface (ha) | 15,65 | Surface | / | / | / | | | |
| 2017 | Nb. parcelles | 11 | Nb. trouées | 200 | Nb. parcs | 23 | Nb Limites | / | 19 287 |
| | Nb. plants | 17 774 | Nb. plants | 1 015 | Nb. plants | 408 | Nb. plants | 90 | |
| | Surface (ha) | 16 | Surface | / | / | / | Surface (ha) | / | |
| 2018 | Nb. parcelles | 8 | Nb. trouées | 242 | Nb. parcs | 19 | | | 13 081 |
| | Nb. plants | 11 519 | Nb. plants | 1 246 | Nb. plants | 316 | | | |
| | Surface (ha) | 10,6 | Surface | / | / | / | | | |
| 2019 | Nb. parcelles | 5 | Nb. trouées | 255 | Nb. parcs | 16 | | | 9 298 |
| | Nb. plants | 7 780 | Nb. plants | 1 255 | Nb. plants | 263 | | | |
| | Surface (ha) | 7,19 | Surface | / | / | / | | | |
| Suivi des plants introduits en forêt (2010 – 2019) | | | | | | | | | 125 838 |

Pour réaliser ces activités, l'entreprise dispose de deux pépinières installées respectivement sur le site forestier de Mindourou et dans l'UFA 10-030 (site de Makalaya).

Les diminutions observées ces deux dernières années résultent de la révision des surfaces des sites de plantation (parcelles).

3 EVOLUTION ENVIRONNEMENTALE

3.1 Le Plan de Gestion Environnementale et Sociale (PGES)

PALLISCO a réalisé son Plan de Gestion Environnementale et Sociale dans le cadre des Etudes d'Impact Environnemental et Social (EIES) liées aux activités d'exploitation forestière. Ces EIES ont toutes été sanctionnées par l'obtention de certificats de conformité environnementale.

Le PGES est mis en œuvre et suivi tout au long de l'année par tous les services impliqués. Il est évalué périodiquement pour déterminer le niveau de réalisation et renforcer les points d'amélioration possibles. Les résultats de ce suivi sont résumés sous forme de rapports et transmis aux services techniques du Ministère en charge de l'Environnement de Protection de la Nature et du Développement Durable tous les semestres.

3.2 L'impact des ouvrages forestiers

Le taux de dégâts d'exploitation utilisé pour l'aménagement des concessions forestières par l'administration Camerounaise en charge des forêts et de la faune (7%), correspond en fait à une exploitation (avec respect EFIR) dans une forêt secondaire dont la densité est inférieure à 15 m³ de volume brut par hectare.

Tableau 3 : Taux de perturbation totale par AAC exploitée

| UFA | AAC | SUPERFICIE COUVERTE (ha) | OUVERTURE DE ROUTE (m ²) | OUVERTURE DE PARC FORÊT (m ²) | ABATTAGE (m ³) | DÉBARDAGE (m ³) | OUVERTURE DE CARRIÈRE DE LATÉRITE (m ²) | SUPERFICIE TOTALE PERTURBÉE (m ²) | % PERTURBATION |
|-------------|------------------|--------------------------|--------------------------------------|---|----------------------------|-----------------------------|---|---|----------------|
| 10030-31 | 3-1 (11 Partiel) | 2324,5 | 390 056 | 71 421 | 846 401 | 782 389 | 4 069 | 2 094 336 | 9,01% |
| 10047b | 1-3 (3) | 1555 | 258 305 | 12 429 | 179 533 | 259 938 | 620 | 710 825 | 4,57% |
| 10047b | 1-4 (4) | 1609 | 208 208 | 14 380 | 200 561 | 297 298 | 0 | 720 447 | 4,48% |
| 10039 | 4-1 (16) | 1543 | 223 518 | 25 886 | 327 092 | 378 728 | 0 | 955 224 | 6,19% |
| 10041-42-44 | 3-5 (15) | 6186 | 819 645 | 103 972 | 818 378 | 1 088 203 | 300 | 2 830 498 | 4,58% |

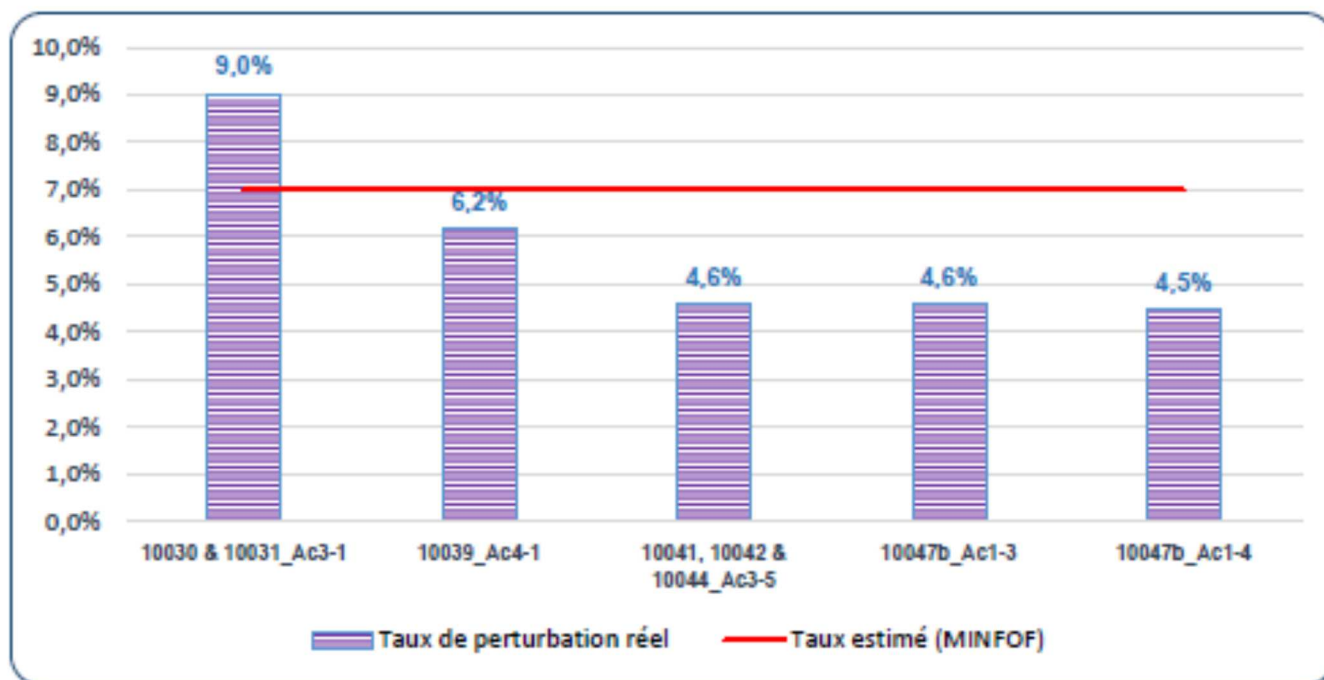


Figure 9 : Histogramme comparatif des taux de perturbation par assiette de coupe exploitée

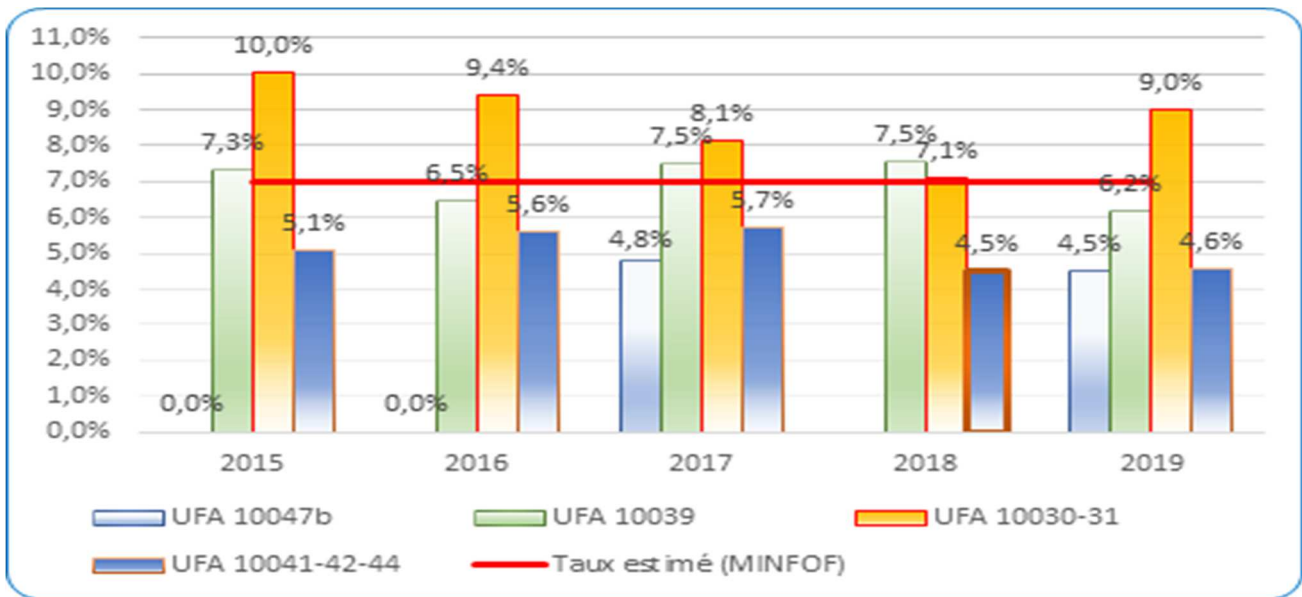


Figure 10 : Histogramme comparatif des taux de perturbation par UFA des cinq dernières années

Pour les zones exploitées en 2019, ce taux reste applicable à toutes les assiettes de coupe en dehors de celle de l'UFA 10 031 ou la densité en volume brut d'essences commerciales est presque le double du volume brut minimum pour un taux de dégâts équivalent à 7%.

3.3 Respect des techniques EFIR

Le taux de respect des techniques d'exploitation forestière à impact réduit (EFIR) est la moyenne arithmétique des notes annuelles obtenues dans les différentes activités d'exploitation forestière. Le taux annuel moyen de respect des techniques EFIR est resté supérieur à 90% en 2019.

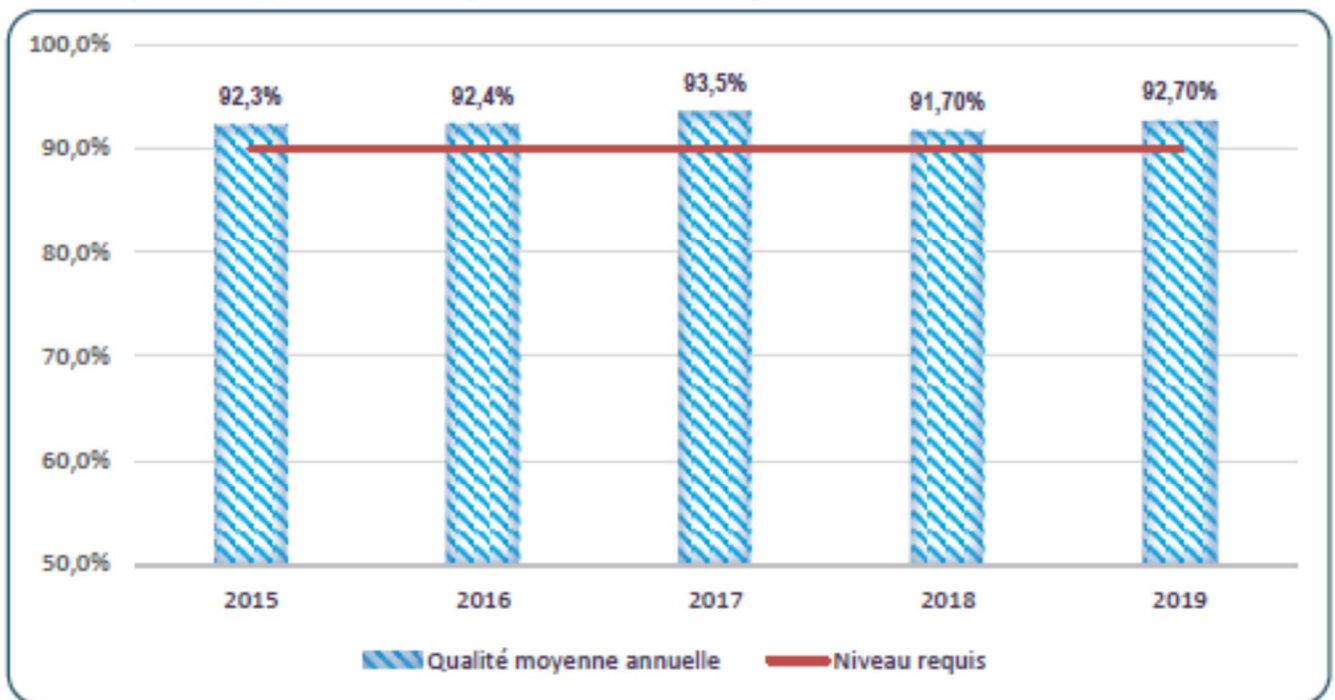


Figure 11 : Histogramme comparatif du taux de respect des techniques EFIR des cinq dernières années

3.4 L'utilisation de produits chimiques

Seuls les produits chimiques autorisés par le standard FSC, la législation nationale et les conventions internationales sont utilisés pour le traitement phytosanitaire des grumes.

Le graphique suivant présente le suivi de la consommation du SARPAGRUM AF200T, unique produit utilisé pour le traitement des grumes.

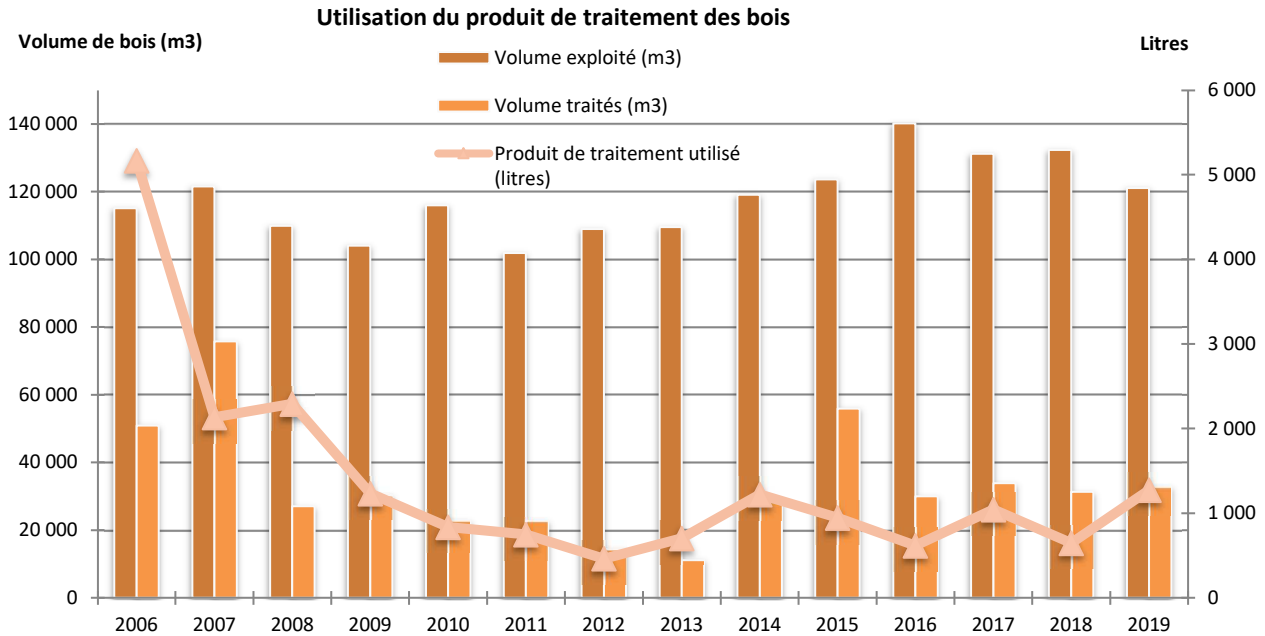


Figure 12 : Suivi du traitement des grumes

3.5 L'évacuation des huiles usées

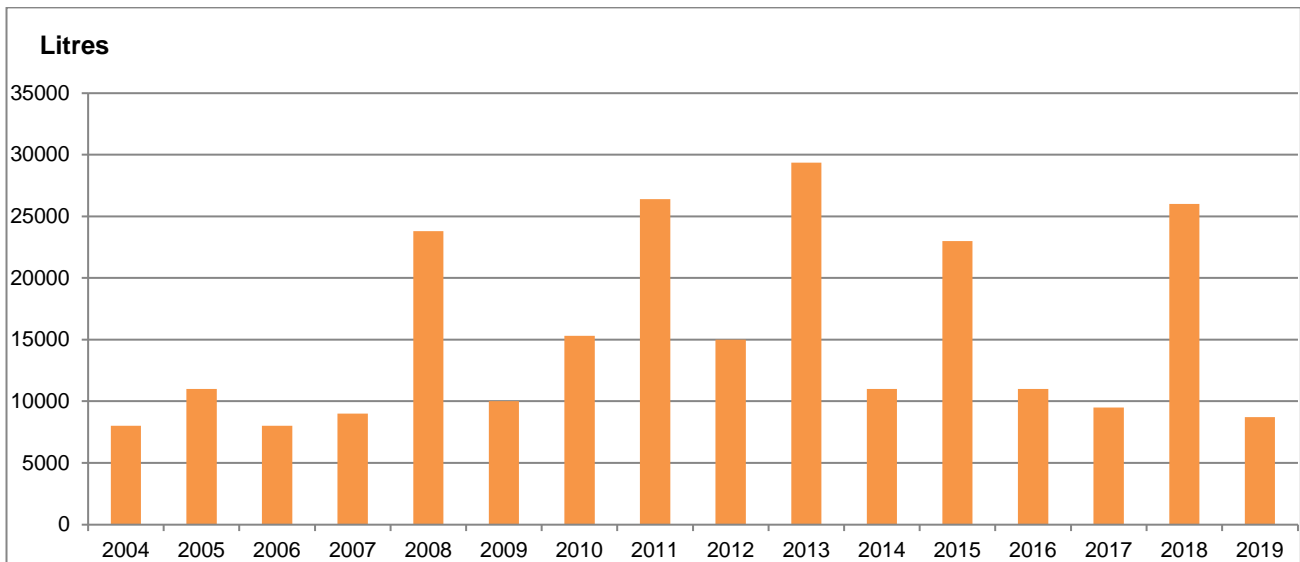


Figure 13 : Suivi de la gestion des huiles usées

Remarque : Les huiles usées sont récupérées et évacuées du site forestier et industriel de Mindourou par la société TOTAL (SAV via la société BOCAM, mandatée à cet effet par TOTAL qui ne dispose pas de l'agrément/autorisation pour le traitement).

3.6 Le suivi du traitement des déchets

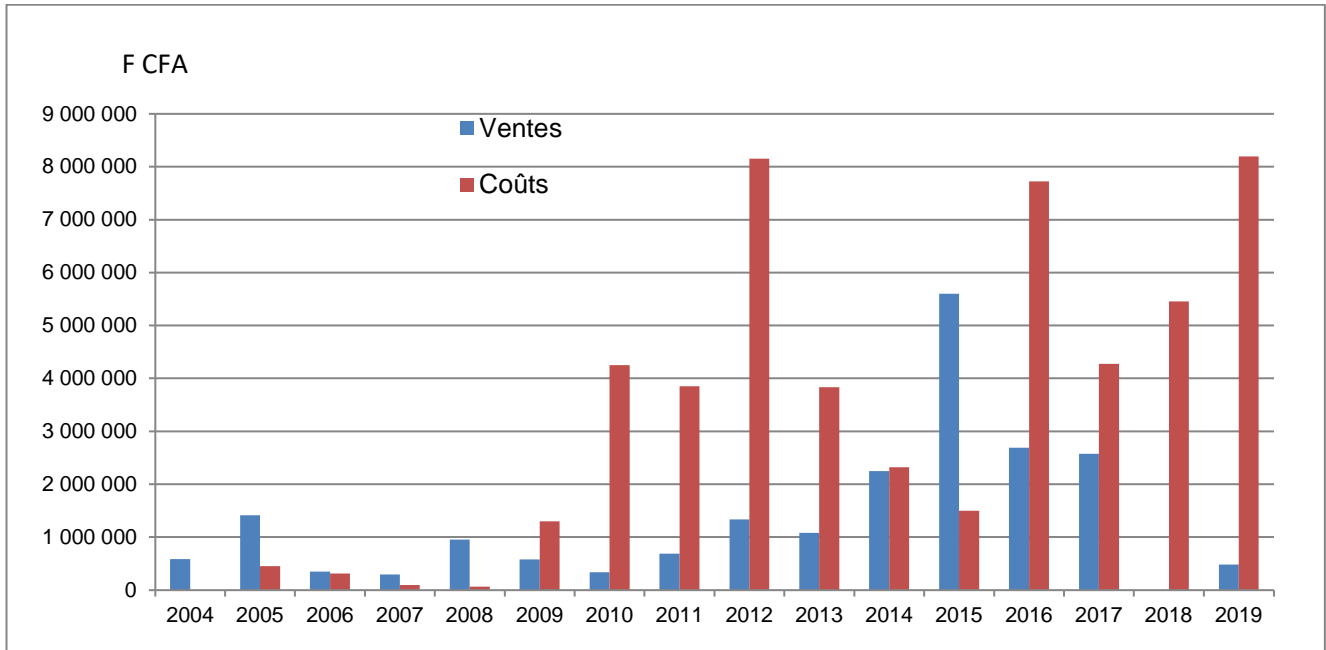


Figure 14 : Suivi des coûts de traitement des déchets

Le traitement des déchets intègre principalement les déchets médicaux, la ferraille, les batteries usagers, les huiles usées et les « petits déchets industriels » divers (chiffons souillés, néons, plastiques, ... etc.). Le traitement est intégralement effectué par des organismes agréés. Ces prestations sont facturées pour l'essentiel des déchets, la ferraille et les pneus sont achetés alors que les batteries usagers, les cartouches d'imprimantes et les extincteurs hors service sont repris gratuitement.

4 SUIVI DES ACTIVITES ILLEGALES

Le suivi des activités illégales est réalisé par une équipe spécifique ainsi que par les gardiens affectés aux différentes barrières d'entrée de la concession (Mée, Ompam, LFM et Makalaya).

Les résultats de ces différents suivis sont les éléments déclencheurs des « missions coup de poing » de lutte anti-braconnage réalisées par l'administration locale (gendarmerie, MINFOF, ... etc.).

Résultats du suivi des opérations de lutte anti-braconnage

Tableau 4 : Récapitulatif des résultats de missions LAB des cinq dernières années de gestion

| Actions | 2015 | 2016 | 2017 | 2018 | 2019 |
|--|-------------|--------------|--------------|--------------|------------|
| Nombre d'opérations LAB réalisées | 2 | 2 | 2 | 2 | 2 |
| Poids de carcasses saisies | 446,8 | 613,5 | 212,7 | 266,5 | 159,5 |
| Nombre d'armes de chasse saisies | 3 | 17 | 15 | 11 | 6 |
| Nombre des cartouches saisies | 141 | 146 | 189 | 52 | 62 |
| Nombre de câbles saisis | 50 | 360 | 169 | 123 | 123 |
| Nombre de motos saisies | 3 | 3 | 0 | 2 | 0 |
| Campements recensés | 244 | 250 | 141 | 148 | 120 |
| Proportions campements détruits | 4,1% | 14,5% | 15,3% | 21,6% | 21% |

Explications ?

5 EVOLUTION SOCIALE

5.1 Les réalisations sociales internes

Les réalisations sociales internes concernent principalement l'amélioration du cadre de vie du personnel et de leurs familles au sein des bases vie de PALLISCO et CIFM :

- L'extension du camp ouvrier (construction de nouveaux logements) ;
- L'amélioration des logements (réfection et re-modélisation/modernisation) ;
- La réfection des installations de manière générale.

5.2 La sécurité

Le Plan de Gestion des Risques Professionnels, également dénommé Plan de Gestion Sécurité, a été réalisé suite à l'évaluation des risques professionnels dans les entreprises PALLISCO et CIFM en 2008 par le Service HSE. Ce PGRP est évalué périodiquement pour déterminer le niveau de réalisation et l'identification des nouveaux risques.

Les mises à jour du plan (par l'intégration de nouveaux ateliers, équipements/installations, méthode de travail...) sont régulières. De plus des séances de sensibilisation sont effectuées chaque semaine au sein des différents services et équipes.

5.3 L'Approvisionnement du personnel en produits de première nécessité

L'économat a été mis en service en 2008 afin d'approvisionner le personnel PALLISCO-CIFM et ses sous-traitants en produits de première nécessité (protéines, vivres et autres denrées alimentaires).

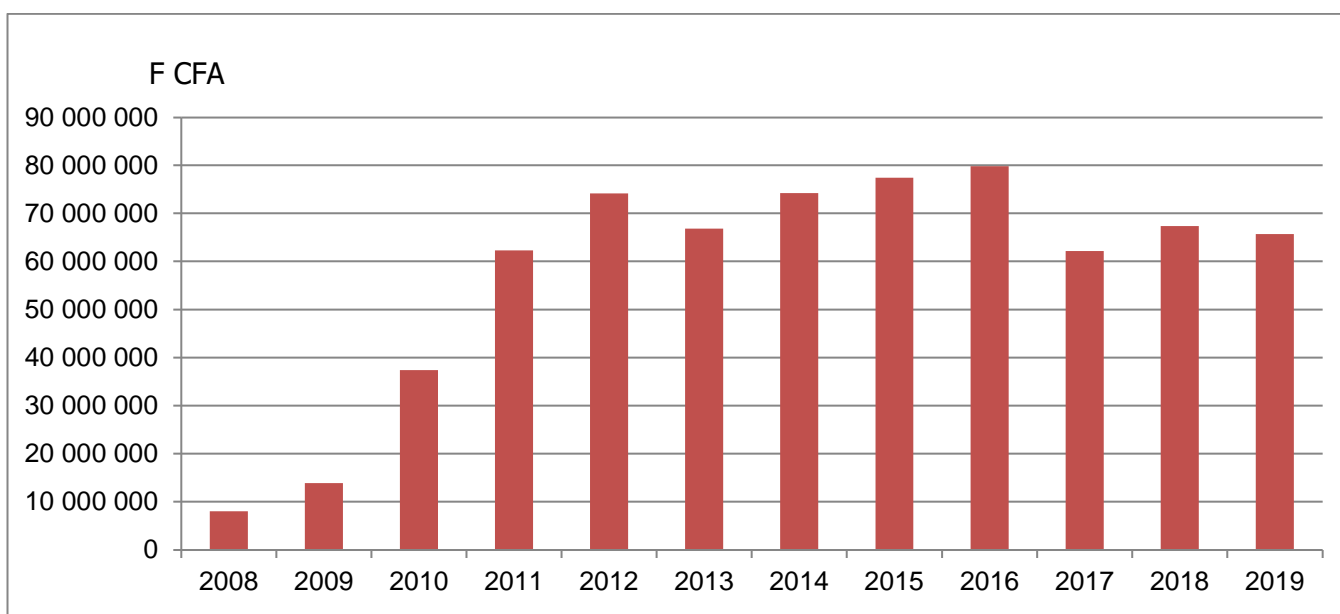


Figure 15 : Evolution du chiffre d'affaire de l'économat

Tableau 5 : Suivi des ventes de protéines

| Paramètres | Années | | | | | | | |
|---|--------|-------|-------|-------|-------|-------|-------|-------|
| | 2012 | 2013 | 2014 | 2015 | 2016 | 2017 | 2018 | 2019 |
| Chiffre d'affaire (CA) Protéines comparé au CA global | 46% | 43% | 52% | 56% | 57% | 52% | 56% | 54% |
| Protéines vendues (kg/mois) | 2 508 | 1 899 | 2 706 | 2 887 | 2 965 | 2 187 | 2 167 | 2 180 |

5.4 La Formation du personnel

Le plan annuel de formation est élaboré par les responsables formations en collaboration avec les responsables de service qui identifient leurs besoins en formations et le personnel à former. Les formations à réaliser couvrent ainsi les aspects liés au métiers/techniques, le savoir-faire, le savoir être et le savoir-faire faire.

En 2019, Les formations réalisées (cartographie participative, pairs éducateurs, gestes et postures, lutte incendie, bonnes pratiques routes-parc-ponts, conduite et entretien des engins, communication, certification, Lois des finances et EFIR) ont été dispensées à près de 200 personnes de services différents pour un montant de 20 059 888 F CFA (coûts directs).

5.5 Les activités sociales externes

La société dispose de neuf plateformes dédiées à la concertation avec les communautés locales et autochtones riveraines aux UFA sous sa responsabilité. Le plan de gestion social de PALLISCO prévoit également la concertation avec d'autres parties prenantes de la gestion durable des ces UFA.

Les œuvres sociales

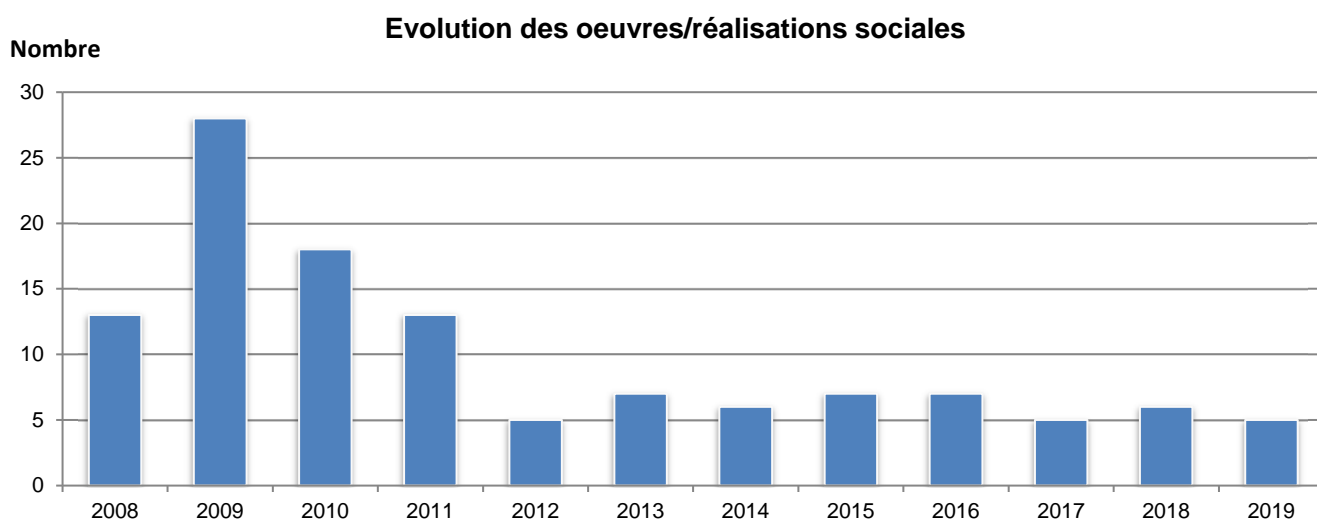


Figure 16 : Suivi des réalisations à caractère social

Les œuvres sociales correspondent aux constructions réalisées par les sociétés PALLISCO et leurs partenaires dans les villages riverains, soit au travers du programme annuel soit au travers des doléances ponctuelles.

Un bilan des réalisations effectuées est réalisé périodiquement, ce bilan est régulièrement communiqué aux riverains et aux parties prenantes notamment par le biais des rencontres périodiques et à travers le journal externe "Les Echos de la forêt". Les œuvres sociales concernent les réalisations suivantes : constructions (salles de classe et hangars communautaires), dotation (matériel de construction pour cases d'habitations, équipements de salles de classe), appui à la foresterie/agriculture communautaire, appui à l'agriculture et appui à l'électrification (pose des plaques solaires).

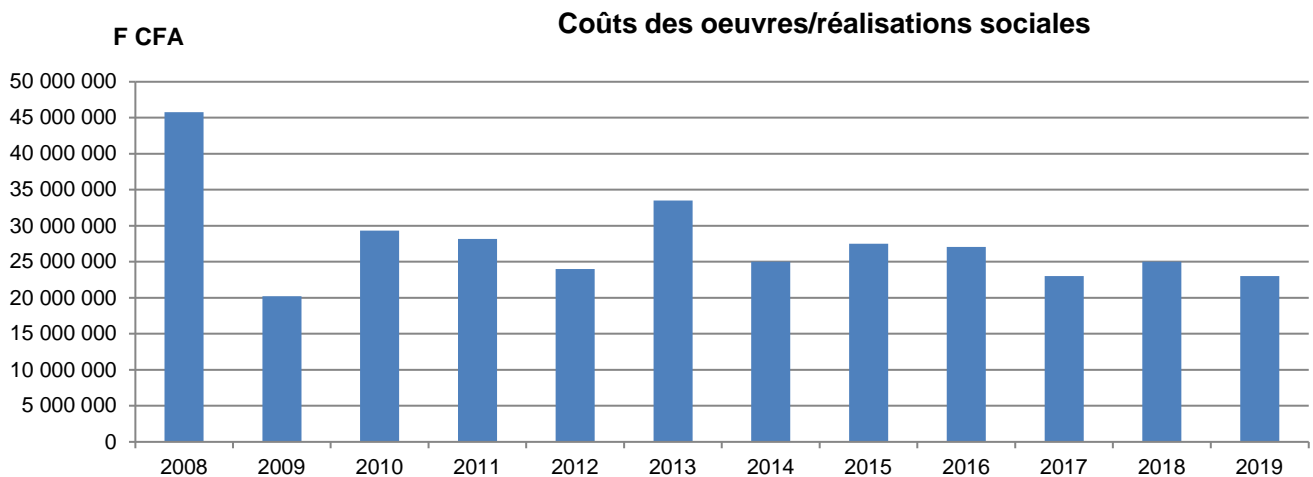


Figure 17 : Suivi des coûts des réalisations sociales

Les montants de ces activités sont indépendants des taxes payées aux communes et communautés riveraines au travers de la Redevance Forestière Annuelle (RFA, cf. 5.1 Participation au développement local) et ne tiennent pas compte des frais de fonctionnement du volet social de la cellule d'aménagement.

Gestion des zones d'usage

Plusieurs réunions de consultation des populations ont été tenues en 2018 dans le cadre de la gestion des zones d'usage situées dans les AAC concernées par l'exploitation en 2019. Tous les sites à préserver ont été identifiés, cartographiés et matérialisés. Les équipes d'inventaire et d'exploitation ont ensuite été sensibilisées et informées sur leur localisation afin d'éviter de les endommager/détruire/perturber lors des travaux d'exploitation.

Gestion des conflits

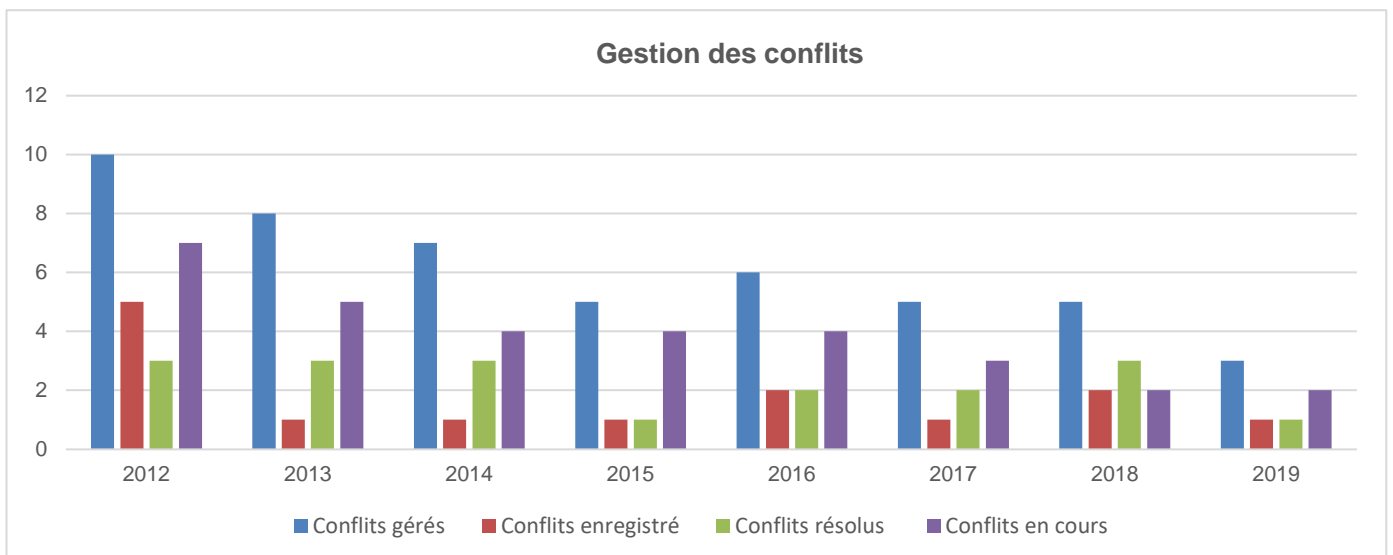


Figure 18 : Suivi de la gestion des conflits

On peut constater une régression dans le temps du nombre de conflits gérés de 2012 à 2015 et une légère augmentation en 2016 pour ensuite se stabiliser entre 2017 et 2018. En 2019, nous avons enregistré un seul nouveau conflit et ce dernier a été résolu au courant de l'année. Toutefois, deux conflits dont la clôture es tributaires des informations à recevoir de l'administration en charge des forêts et de la faune, restent encore ouverts.

6 EVOLUTION ECONOMIQUE

6.1 La participation au développement local

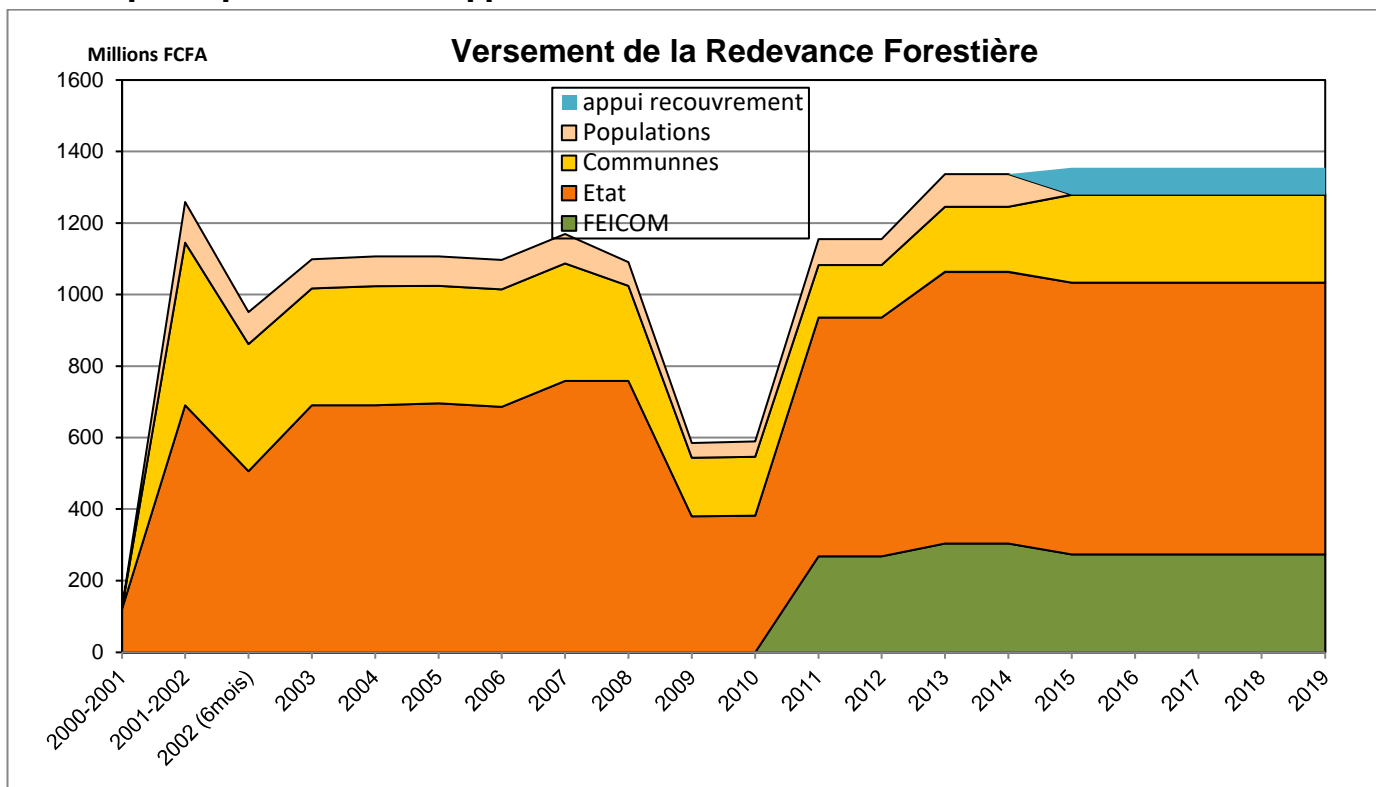


Figure 19 : Histogramme comparatif du taux de respect des techniques EFIR des cinq dernières années

Unité du graphique : 1000 Millions FCFA = 1 Milliard FCFA = 1 524 490 €.

Remarque : En 2009 et 2010, la direction générale des impôts a "accordé à titre exceptionnel un paiement de la RFA à hauteur de 50%" afin de diminuer l'impact de la crise mondiale du bois sur les entreprises camerounaises et leur permettre de continuer à travailler et à préserver les emplois.

La Redevance Forestière Annuelle (RFA) est un système de fiscalité propre à la législation forestière au Cameroun relatives aux « UFA ». Calculée sur la surface totale de l'UFA et le montant déposé lors de l'appel public d'offres, le montant est versé par tranches trimestrielles directement à l'Etat, aux Communes (Mindourou, Lomié et Messok et Messamena), aux populations concernées (Mindourou, Lomié et Messok) et au Fond Spécial d'Equipement et d'Intervention Intercommunale (FEICOM).

Les communes et les populations ont reçu depuis 2001 plus de 6 milliards de FCFA en plus des projets sociaux entièrement financés par PALLISCO et ses partenaires.

En 2009 et 2010, la direction générale des impôts a "accordé à titre exceptionnel un paiement de la RFA à hauteur de 50%" afin de diminuer l'impact de la crise mondiale du bois sur les entreprises camerounaises et leur permettre de continuer à travailler et à préserver les emplois.

En 2011, la RFA est à nouveau payée en totalité, suivant la nouvelle répartition définie dans l'arrêté n°520 MINATD/MINFI/MINFOF fixant les modalités d'emploi et de suivi de gestion des revenus provenant de l'exploitation des ressources forestières et fauniques destinées aux communes et aux communautés riveraines, soit 50% (Etat), 20% (Commune), 10% (Population) et 20% (FEICOM).

La loi des finances de 2015 avait procédé à un réajustement de la clé de répartition du produit de la RFA (Etat 50% et Communes 50%). Les 50% des communes étant détaillés de la manière suivante :

- Appui au recouvrement : 5 % ;
- Centralisation au FEICOM : 18 % ;
- Communes de localisation du titre d'exploitation forestière : 27 % (quote-part populations incluse).

Depuis 2017, le quart de la quote-part de la commune soit 6,75% (exclusivement affecté aux projets de développement portés par les populations riveraines) reste toujours géré par la commune et est soumis à une obligation de reddition de compte (Cf. Article 243, Loi de finances 2017). Cette répartition a été conservée en 2019.

Le tableau détaillé des versements est disponible sur le site internet (www.pallisco-cifm.com)

Dans le cadre de l'application de la Convention avec chaque commune, l'entreprise alloue chaque année un versement de 5 Millions FCFA sur un projet de développement économique local ou d'amélioration du cadre de vie (Cf. point 4.5 Les activités sociales externes)

L'ensemble de ces versements participe au développement socio-économique.

7 LE SUIVI DES INDICATEURS HVC

HVC : Haute Valeur pour la Conservation (UFA 10 030/31/39/41/42/44/47b)

Le document « Résumé du document d'évaluation de la présence de Forêts à Haute Valeur pour la Conservation dans les UFA 10-030, 10-031, 10-039, 10-041, 10-042, 10-044 et 10 047b exploitées par la société PALLISCO et ses partenaires » est disponible sur le site internet de PALLISCO-CIFM (www.pallisco-cifm.com). Seule l'évaluation des indicateurs de suivi de HVC est reprise ci-dessous.

Tableau 6 : Suivi des résultats d'évaluation des indicateurs HVC

| Ind. | Description de l'indicateur | Précisions ou commentaires | Fréquence | Seuil tolérable | Résultats 2015 | Résultats 2016 | Résultats 2017 | Résultats 2018 | Résultats 2019 | Recommandations |
|------|---|---|------------------------------------|-----------------------|----------------|----------------|---|---------------------------------|---------------------------------|--|
| 1.1 | Taux de remplacement des essences à reboiser = Nombre de plants reboisés x 100 / Nombre d'arbres exploités | Espèces concernées : assamela, ayous, fraké, iroko, kosipo, sipo, tali, tiama | Annuelle | 100% | 182,1% | 214,3% | 134,9% | 119,2% | 87,9% % | En 2020, en cas de disponibilité de graines et boutures, des efforts de plantation devront être fournis pour le kosipo, le sipo, l'ayous et le tali, qui sont les quatre essences les plus exploitées et qui présentent les indicateurs les plus bas. |
| 1.2 | Taux de semenciers d'espèces HVC 1 épargnés par exploitation = Nombre de semenciers préservés par essence HVC 1 par l'exploitation x 100 / Nombre de semenciers inventoriés par essence | Toutes les essences HVC 1 : abalé, acajou, assaméla, ayous, bossé clair, eyong, fraké, iatandza, ilomba, iroko, kosipo, lati, mambodé, moabi, niové, okan, pao rosa, sipo, tali, tiama, wamba | Annuelle | 20% | 27,2% | 60,3% | 47% | 52% | 54,9% | Maintenir à un seuil élevé le taux de préservation des semenciers, tout en continuant d'appliquer les méthodes d'exploitation à impacts réduits. Ce taux de semencier sera revu à la baisse (vue que l'AAC 3-1 de l'UFA 10 031 n'a pas été totalement exploitée) mais ne saurait être en dessous du seuil. |
| *1.3 | Taux annuel de prélèvement des essences HVC 1 | Toutes les essences HVC 1 : abalé, acajou, assaméla, bayous, bossé clair, Yong, fraké, Matanza, ilomba, iroko, Kosino, latin, mambo de, moabi, nové, oka, Pao rosa, sipo, talit, Tama, samba | cf. protocole suivi indicateur HVC | Cf. seuil par essence | NE | NE | Ayous 71,13% (70%), Kosipo 63,42% (60%), Sipo 68,44% (60%), Tiama 77,68 (62%) et Wamba 77,94 (75%); | Ayous 76% (70%), Sipo 73% (60%) | Sipo 66% (60%), Tiama 66% (60%) | Revoir à la baisse durant certaines prochaines années le taux de prélèvement de quelques essences (ayous, kosipo, sipo, tiama, wamba) afin que ce taux, à l'échelle de la concession (30 AAC) n'excède pas les prévisions. |

Résumé des résultats de la gestion responsable des activités forestières – PALLISCO 2019 (mars 2020)

| Ind. | Description de l'indicateur | Précisions ou commentaires | Fréquence | Seuil tolérable | Résultats 2015 | Résultats 2016 | Résultats 2017 | Résultats 2018 | Résultats 2019 | Recommandations |
|------|---|--|-------------|--------------------|----------------|----------------|----------------|----------------|----------------|---|
| 1.4 | Evolution de l'abondance (relative/absolue) de la grande faune mammalienne = (IKA avant exploitation - IKA après exploitation) x 100 / IKA avant exploitation | 10 animaux bioindicateurs sont concernés (cf. protocole) | Quinquennal | 30% (maxi) | NE | NE | NE | NE | NE | Indicateur évaluable dans 1-4 ans, en fonction des blocs |
| 1.5 | Taux d'habitats "fauniques" protégés de l'exploitation = Nombre d'habitats protégés x 100 / Nombre d'habitats préalablement identifiés | 10 animaux bioindicateurs sont concernés (cf. protocole) | Annuelle | 100% | NE | 100% | NP | 100% | 100% | Poursuivre l'identification et la préservation des habitats fauniques compris dans les AAC. |
| 1.6 | Quantité moyenne de gibier constatée aux barrières = Quantité d'espèces animales prélevée par les populations riveraines / Nombre de barrières | Concerne tout gibier, protégé ou non - Seuil à déterminer (au fil des ans) | Annuelle | / (kg/barrière) | 3527 | 3838,3 | 3249,3 | 2031,3 | 2318,9 | <ul style="list-style-type: none"> - Multiplier les contrôles inopinés des véhicules entre les barrières surtout entre Mee-Ompam et Makalaya-Chantier ; - Multiplier les patrouilles motorisées LAB avec les postes forestiers sur les axes Mee-Ompam et Ompam - Kongo dans la mesure du possible. |
| 1.7 | Nombre moyen de spécimens d'espèces protégées de la classe A relevé aux barrières = Nombre de spécimens prélevés par les populations riveraines / Nombre de barrières | Concerne les espèces de la classe A présentes dans les UFA (cf. protocole) - Seuil à déterminer (au fil des ans) | Annuelle | 0 | 0,7 | 2,5 | 12,8 | 6,3 | 24 | <ul style="list-style-type: none"> - Poursuivre et renforcer la sensibilisation auprès des employés et des populations riveraines sur l'exercice du droit d'usage en conformité avec la réglementation forestière et faunique - Poursuivre la formation et le recyclage des gardiens de barrières quant à la reconnaissance des animaux protégés - Maintenir l'effort de contrôle au niveau des barrières - L'administration devrait exercer plus d'actions de répression et prévoir des sanctions sévères les acteurs qui continuent de chasser ou tuer les pangolins. |
| 1.8 | Taux d'infractions observées au niveau des véhicules au sein des concessions = Nombre d'infractions relatif au | Ne concerne que les contrôles de véhicule (moto, automobiles, etc.) | Annuelle | 0,1% | 0,0074% | 0,0034% | 0,0039% | 0,01% | 0,0046% | - Maintenir la politique de sensibilisation/répression |

Résumé des résultats de la gestion responsable des activités forestières – PALLISCO 2019 (mars 2020)

| Ind. | Description de l'indicateur | Précisions ou commentaires | Fréquence | Seuil tolérable | Résultats 2015 | Résultats 2016 | Résultats 2017 | Résultats 2018 | Résultats 2019 | Recommandations |
|------|---|---|-----------|---------------------|----------------|----------------|----------------|----------------|----------------|---|
| | transport de gibier ou d'outils de chasse x 100 / Nombre de contrôles | | | | | | | | | - Maintenir et/ou intensifier la fréquence des contrôles inopinés. |
| 1.9 | Nombre d'actes de sensibilisation sur la problématique faune | Les actes de sensibilisation comprennent les communications écrites (courriers, affiches, panneaux) ou orales (réunions, émissions radio) | Annuelle | 8 | 60 | 243 | 294 | 246 | 249 | Maintenir le rythme de sensibilisation des employés de la société et des villages riverains. |
| 1.10 | Proportion du personnel de la société sensibilisé sur la problématique faune = Nombre d'employés différents ayant assisté aux réunions de sensibilisation x 100 / Nombre total d'employés | Ne concerne que les réunions ou séances de sensibilisation au cours desquelles l'identité des participants peut être relevée | Annuelle | 80% | 19% | 40,30 | 100% | 100% | 99% | Maintenir le suivi de toutes les actions de sensibilisation (effectif sensibilisé/formé sur effectif total suivant la date/période concernée). |
| 1.11 | Taux de réalisation des contrôles mobiles d'activités illégales = Nombre de missions de contrôles pédestres x 100 / Nombre de contrôles initialement planifiés | | Annuelle | 100% | 100% | 88,3% | 100% | 101,8% | 88,5% | Maintenir l'effort d'exécution des missions mobiles planifiées |
| 1.12 | Sanction d'employé par infraction relevée aux barrières fixes de surveillance = Nombre de sanctions relatives aux lois sur les animaux / Nombre d'infractions recensées | Ne concerne que les employés de la société | Annuelle | 100% | 100% | 100% | 100% | 100% | 100% | - Poursuivre les sensibilisations lors des réunions mensuelles avec les équipes forêts - Poursuivre les sensibilisations par affichage dans les camps ouvriers |
| 1.13 | Taux de pièges par km parcouru par l'équipe de surveillance pédestre = Nombre de pièges observés et détruits / Distance totale parcourue | Seuil à déterminer | Annuelle | 1,2 piège/km (maxi) | 0,5 | 0,7 | 0,4 | 0,6 | 0,2 | - Multiplier les campagnes de destruction des pièges - Poursuivre l'identification des zones de piégeage |

Résumé des résultats de la gestion responsable des activités forestières – PALLISCO 2019 (mars 2020)

| Ind. | Description de l'indicateur | Précisions ou commentaires | Fréquence | Seuil tolérable | Résultats 2015 | Résultats 2016 | Résultats 2017 | Résultats 2018 | Résultats 2019 | Recommandations |
|------|---|---|-----------|-----------------|----------------|----------------|----------------|----------------|----------------|--|
| 1.14 | Ratio de la quantité de viande achetée par employé à l'économat = Masse totale de chair animale vendue / Nombre d'employés | Ne concerne que les employés de la société | Annuelle | / | 62,9 | 64,7 | 44,8 | 44,8 | 52,5 | Poursuivre les sensibilisations du personnel. |
| *3.1 | Dégradation des habitats rares par l'exploitation = Surface des habitats HVC 3 ayant subi des dégâts de l'exploitation x 100 / Surface vérifiée | | Annuelle | 0% | | | NP | NP | NP | Aucune zone identifiée (Inselberg et forêt submontagnardes 10 047b) Poursuivre l'identification des habitats rares avant la mise en œuvre des activités d'exploitation. |
| *3.2 | Dégradation des habitats rares par les communautés locales = Surface des habitats HVC 3 ayant subi des dégâts des activités des communautés x 100 / Surface vérifiée | | Annuelle | 0% | | | NP | NP | NP | Aucune zone identifiée (Inselberg et forêt submontagnardes 10 047b) Poursuivre l'identification des habitats rares avant la mise en œuvre des activités d'exploitation. |
| 4.1 | Effort de l'équipe de suivi-évaluation pour le contrôle des inventaires d'exploitation = Tiges inventoriées et contrôlées x 100 / Tiges totales inventoriées de l'AAC | | Annuelle | 10% | 7,1% | 8,18% | 5,9% | 12,2% | 13,3% | Maintenir les efforts de contrôle des activités d'inventaire. |
| 4.2 | Effort de contrôle de l'exploitation par l'équipe de suivi-évaluation = Nombre d'opérations d'exploitation contrôlées x 100 / Nombre total d'opérations réalisées par le chantier | Les opérations d'exploitation comprennent les activités de création de route, de triage-pistage, d'abattage, de débardage, de création de parc-forêt et d'ouvrage d'art | Annuelle | 100% | 100% | 100% | 100% | 100% | 100% | Maintenir l'effort de contrôle des activités liées à l'exploitation proprement dite. |

Résumé des résultats de la gestion responsable des activités forestières – PALLISCO 2019 (mars 2020)

| Ind. | Description de l'indicateur | Précisions ou commentaires | Fréquence | Seuil tolérable | Résultats 2015 | Résultats 2016 | Résultats 2017 | Résultats 2018 | Résultats 2019 | Recommandations |
|------|--|---|-----------|-----------------|----------------|----------------|----------------|----------------|----------------|--|
| 4.3 | Effort de contrôle des opérations post-exploitation par l'équipe de suivi-évaluation = Nombre d'opérations post-exploitation contrôlées x 100 / Nombre total d'opérations réalisées par le chantier | Les opérations post-exploitation comprennent la réhabilitation de parcs, la fermeture de bretelles, le démantèlement des ponts et la réalisation de dispositifs antiérosifs | Annuelle | 50% | NE | 72% | 70% | 65% | 84% | Maintenir les efforts de contrôle des activités post-exploitation |
| 4.4 | Score de respect des procédures EFIR = Somme des scores attribués à chaque activité d'exploitation et post-exploitation / Nombre total d'activités d'exploitation contrôlées | | Annuelle | 90% | 92,3% | 92,4% | 93,5 | 91,7 | 92,7% | Redynamiser les formations et sensibilisations internes et externes pour le personnel pratiquant afin de toujours garantir une meilleure qualité du travail. |
| *4.5 | Nombre d'infractions à la mise en défens des fortes pentes | Les pentes >45% ne doivent pas être affectées par l'exploitation | Annuelle | 0 | NE | NE | NP | NP | NP | Poursuivre l'évaluation de l'exploitation des pentes. |
| *4.6 | Nombre d'infractions à la protection des bordures des points d'eau permanents | Ne concerne que la bande de 30 m autour des plans et cours d'eau permanents | Annuelle | 0 | NE | NE | 3 | 23 | 10 | - Précéder aux sensibilisations de proximité des équipes de Triage et pistage. - Maintenir le niveau d'évaluation et sensibiliser le personnel à la mise en œuvre des bonnes pratiques. |
| 4.7 | Pourcentage du personnel des chantiers d'exploitation recyclé aux techniques EFIR = Nombre d'employés différents des chantiers recyclés durant l'année x 100 / Nombre total d'employés des chantiers | | Annuelle | 20%. | NE | 60,1% | 54,6% | 70% | 89% | Maintenir le niveau de suivi des formations/sensibilisations. |
| 5.1 | Taux de préservation des espèces multi-ressources conservées au profit des populations riveraines = Nombre d'arbres préservés x | | Annuelle | 20% | 85% | 50% | NP | NP | 83% | Maintenir l'excellent niveau d'identification et de préservation d'espèces ligneuses multi-ressources utiles aux populations riveraines. |

Résumé des résultats de la gestion responsable des activités forestières – PALLISCO 2019 (mars 2020)

| Ind. | Description de l'indicateur | Précisions ou commentaires | Fréquence | Seuil tolérable | Résultats 2015 | Résultats 2016 | Résultats 2017 | Résultats 2018 | Résultats 2019 | Recommandations |
|------|---|--|-----------|-----------------|----------------|----------------|----------------|----------------|----------------|--|
| | 100 / Nombre arbres inventoriés | | | | | | | | | |
| 6.1 | Taux de réalisation des concertations villageoises = Nombre de villages consultés x 100 / Nombre total de villages autour des AAC | Ne concerne que les villages bordant les AAC | Annuelle | 100% | 100% | 100% | 100% | 100% | 100% | Maintenir la pratique de la consultation systématique des villages riverains autour des assiettes à exploiter |
| 6.2 | Taux de préservation des sites d'usage des populations riveraines= Nombre de sites préservés après exploitation x 100 / Nombre total de sites recensés avant exploitation | Ne concerne que les villages bordant les AAC | Annuelle | 100% | 100% | 100% | 100% | 100% | 100% | Maintenir à 100% le niveau de préservation des sites d'usage des populations riveraines. |
| 6.3 | Taux de protection des parcelles agricoles = Nombre de champs retrouvés après exploitation x 100 / Nombre total de champs recensés avant exploitation | Ne concerne que les villages bordant les AAC | Annuelle | 100% | 100% | 100% | 75% | NP | NP | Aucune parcelle agricole identifiée à l'intérieur des AAC exploitées en 2019. Maintenir le niveau d'identification et de suivi. |

8 CONCLUSION

La gestion responsable de l'exploitation forestière demeure une vue de l'esprit si, des indicateurs forts et des éléments probants ne permettent pas de mesurer la portée et l'efficacité des actions mises en œuvre. A la lumière des données pertinentes issues de l'aménagement forestier, des opérations forestières proprement dites, des mesures environnementales appliquées, des réalisations sociales et de l'intégration des concepts nouveaux de la foresterie, il n'est pas superflu d'affirmer que PALLISCO gère de manière responsable ses concessions forestières. Le souci constant d'amélioration des conditions de travail, de santé, de sécurité et de vie de ses employés, ainsi que la participation efficiente au développement à l'économie national et local, sont autant de gage de cet engagement à une gestion plus respectueuse des standards de l'exploitation forestière responsable.

Ces résultats montrent notamment une évolution positive de l'entreprise en relation avec ses engagements à long terme. La diffusion de ce document caractérise la transparence souhaitée au plus haut niveau de l'entreprise.

certification@palliso-cifm.com

www.pallisco-cifm.com